



## Expérience collective

# Jardiner ensemble et créer du lien

“ **Les jardins partagés ont vu le jour en France au siècle dernier. Ils ont évolué prenant des formes différentes et répondant à des besoins et objectifs spécifiques selon les projets. Le Passe jardins, centre de ressources et de formation à Lyon (Rhône), accompagne les jardins partagés de la région. Précisions avec Ariane Catala, responsable opérationnelle au sein de l'association.** ”

Quelle est l'origine des jardins partagés en France ?

**Ariane Catala :** « En France, les jardins ouvriers, les précurseurs des jardins partagés, ont vu le jour pendant la révolution industrielle dans les années 1900 sous l'impulsion de leur fondateur l'abbé Lemire. À cette époque, des lopins de terre sont proposés aux ouvriers pour leur assurer un patrimoine et leur permettre de cultiver des légumes. Lors de la Première puis de la Seconde guerre mondiale, les besoins alimentaires augmentent et l'apparition des jardins ouvriers explose, permettant aux familles de cultiver ce qu'elles ne trouvaient plus en magasin. Il s'agit de parcelles individuelles familiales regroupées au sein d'un grand espace collectif partagé. En 1995, avec l'aide de la Fondation de France, un groupe de jardiniers, animateurs sociaux et militants français se rend en Amérique du Nord pour découvrir une nouvelle approche du jardinage qui se veut collective et citoyenne. Ils participent à l'assemblée générale des jardiniers de Montréal. Là-bas, les jardins ouvriers (community gardens, NDLR) portés par les Green Guerrillas (mouvement militant pour défendre le droit à la terre, NDLR) se sont développés en 1970 en pleine crise économique pour se réapproprier et végétaliser les espaces urbains laissés en friche. De retour à la maison, les Français lancent la charte du Jardin dans tous ses états (JTSE) qui regroupe des valeurs communes de partage et des objectifs tels que la gestion participative des projets, le respect de l'environnement, l'intégration paysagère des jardins et leur animation. De cette charte émane la création de Passe jardins en 1998. Notre association accompagne les projets de jardins partagés en Aura. On en recense 446 dans la région. »



Un jardin partagé est un espace de partage et de lien social, ouvert à tous.

Quels sont les différents types de jardins partagés ?

**A. C. :** « Il existe plusieurs types de jardins partagés. Les jardins familiaux sont des lotissements de parcelles de potagers mises à disposition par une collectivité ou un bailleur social, moyennant une cotisation annuelle. Chaque famille a son petit morceau de terrain, son cabanon, ses outils et cultive pour son loisir et ses besoins dans le respect d'un fonctionnement commun. Par exemple, le jardin de la Balme à Vaulx-en-Velin (Rhône) accueille 27 parcelles individuelles, tout en instaurant des temps conviviaux et le partage d'un composteur. Un collectif d'habitants peut aussi se monter en association pour pouvoir gérer l'espace sur des parcelles collectives et/ou individuelles dans une commune

ou un quartier. On retrouve ensuite les jardins d'insertion sociale gérés par un animateur ou une animatrice. Il peut accueillir des foyers sociaux, des institutions médicales ou éducatives, des personnes en difficulté dans un triple objectif : réduire les factures d'achats de nourriture, sortir de l'isolement et retrouver l'estime de soi. Le maraîchage collectif est une autre forme de jardin partagé qui passe par la rémunération d'un maraîcher sur une terre partagée par plusieurs habitants constitués en groupe. Le potager est cultivé par le maraîcher avec l'aide des adhérents qui donnent quelques journées par an pour cultiver, récolter et garnir des paniers dont ils bénéficient. Les jardins éphémères ou jardins nomades se pratiquent sur des secteurs en transition urbaine. Ils permettent d'investir la ville de manière temporaire en la « débâtissant » pour créer des jardins de quartier et occuper un espace inutilisé, en attendant la construction d'un projet immobilier. Derrière ce type de jardin, il y a souvent des volontés politiques de création de couloirs de biodiversité. Restent les jardins d'entreprise à destination des salariés et les jardins pédagogiques dans le but d'initier les enfants à l'éducation à l'environnement. »

Quelles sont leurs missions ?

**A. C. :** « Un jardin partagé est un outil de développement social. Quelle que soit sa forme, il permet de passer des temps conviviaux. Il apprend la vie en collectif. Comment organise-t-on le travail à plusieurs ? Comment partage-t-on les récoltes ? Comment prend-on des décisions communes ? Tous les jardins partagés n'ont pas d'objectif nourricier mais apprennent à devenir conscient de l'environnement qui nous entoure. Il y a aussi une question de santé publique

car un jardin partagé fait redescendre la température dans les villes et permet d'identifier les sources de pollution en réalisant des analyses d'hydrocarbures et de métaux lourds dans les sols. À chaque fois qu'un jardin partagé s'installe, l'histoire du terrain refait surface et donne souvent accès à de nouvelles informations importantes pour sa pérennisation. Parfois, nous partons d'une friche ou d'un lieu où nous allons devoir prévoir de gros travaux avant de mettre en place le jardin. C'est le cas d'un jardin à Rillieux-la-Pape (Rhône) construit à la place d'un ancien stade de foot. »

De quelle manière Passe jardins accompagne-t-il les porteurs de projet ?

**A. C. :** « On accompagne les porteurs de projets dans la conception de leur jardin selon leurs propres envies et objectifs. Nous ne donnons pas de projet clé en main mais nous imaginons ensemble ce qu'il va être possible de planter et de récolter chaque année, quels temps collectifs nous pourrions mettre en place, quels acteurs nous pourrions associer, quels outils il va falloir prévoir... Nous les sensibilisons aussi à une notion très importante, le fondement même des jardins partagés : le terrain reste un bien commun. Quand un adhérent/bénévole impliqué dans un jardin partagé est présent sur son site, le portail reste ouvert, tout le monde peut y rentrer. Ces espaces partagés doivent pouvoir profiter à tous, sans appropriation personnelle de terrain. Évidemment chaque collectif établit son propre règlement intérieur pour se protéger d'éventuelle dégradation inopinée. La règle de base reste néanmoins que de lieu soit un espace de partage et de lien social, ouvert à tous. »

Propos recueillis par Alison Pelotier

**REPORTAGE /** Dans la Drôme, l'association Les Jardins Nourriciers a structuré son projet de jardin partagé à vocation professionnelle. L'association développe un modèle d'agriculture collective, en cultivant des légumes avec et pour ses adhérents. La participation dans les jardins donne accès aux légumes produits à des conditions avantageuses.

## Les Jardins Nourriciers, l'art de partager et de vivre ensemble

Les Jardins Nourriciers ont semé leur première graine fin 2016. Cette jeune association implique depuis cinq ans les habitants de Marignac-en-Diois et de Sainte-Croix (Drôme) dans la création de jardins partagés ayant pour mission la transmission de savoir-faire agroécologiques. Soucieux de pérenniser l'association, ses fondateurs ont vite compris qu'il fallait lui donner une dimension professionnelle pour que le projet s'enracine.

### Une forme d'autogestion à trouver

« Nous ne voulions pas que ce projet s'arrête par manque de temps et d'organisation des bénévoles. Avec deux autres salariés, je les accompagne lors des ateliers de jardinage. On établit un programme, on anime, on prévoit, on prépare les outils et on fait en sorte que chaque adhérent trouve sa place dans le groupe. Ce n'est pas nous qui leur disons quoi faire, c'est à eux d'être à l'œuvre, de trouver une forme d'autogestion... À la moitié de l'année, nous comptons une centaine d'adhérents dont au moins une bonne vingtaine impliquée », explique Camille Dumas, ancien maraîcher et salarié



Les Jardins Nourriciers destinent leurs productions aux adhérents de l'association. Leurs légumes sont vendus lors d'un marché convivial, le mardi soir à Sainte-Croix (Drôme).

des Jardins Nourriciers. L'association compte aujourd'hui une dizaine de jardins dispersés sur les deux villages drômois distants d'une quinzaine de kilomètres, soit 1,2 ha au total de terres cultivées. « Au départ, nous récupérons des terres agricoles inutilisées, aujourd'hui ce sont les adhérents qui nous proposent des

terains disponibles que nous essayons de regrouper sur un même secteur géographique pour des questions de moyens humains, d'économie d'eau, de matériel et de logistique. La taille moyenne d'un jardin est de 1500 m<sup>2</sup>. Pour le moment, nous ne cultivons que des légumes mais nous aimerions planter quelques arbres

fruitiers pour diversifier notre production », précise-t-il.

### Un travail de sélection de semences locales

Cette association loi 1901 « à l'équilibre financier fragile », vit grâce au travail et à l'investissement de ses trois salariés à temps partiel, des jardiniers passionnés qui s'occupent à la fois de l'organisation du jardinage mais aussi de la gestion comptable et administrative de l'association. « La professionnalisation de notre modèle permet de pérenniser nos jardins. Qui s'occupe des plants de culture ? Qui gère les stocks de semences ? Il faut toujours qu'il y ait une astreinte, surtout l'été lorsque les bénévoles partent en vacances, pour faire tourner la boutique », explique Camille. « Notre objectif est de développer des variétés particulièrement bien adaptées aux conditions locales de la vallée de la Drôme et de les récupérer d'année en année. Dans ce projet, nous avons envie de nous frotter à la question de l'autonomie alimentaire. C'est une pratique du monde paysan que nous tenions à préserver. Une petite partie des semences est issue d'un travail de sélection et de récolte des graines

au sein des jardins gérés par l'association », précise-t-il.

### Sortir de l'isolement

Les productions issues des récoltes sont ensuite commercialisées et uniquement destinées aux adhérents de l'association à l'occasion du marché du mardi soir à Sainte-Croix. « C'est un village où il y a très peu de vie. Lorsque nous venons faire notre distribution, nous utilisons le four du village, l'association d'animation culturelle Valdequint se joint à nous. Une bonne partie des habitants du village prend du plaisir à venir. Grâce au travail dans nos jardins et avec nos distributions hebdomadaires, nous luttons contre l'isolement en milieu rural. C'est incontestable », se réjouit Camille Dumas. Les adhérents de l'association qui s'impliquent dans les travaux de jardinage sont récompensés pour leur temps de participation par demi-journées de travail. Ils cumulent ainsi des points leur donnant accès à des légumes à moindre coût. Une façon de valoriser leur investissement, l'entraide et la coopération à la base des valeurs des Jardins Nourriciers. ■

Alison Pelotier

# social, la vocation des jardins partagés



Un jardin partagé est un outil de développement social. Quelle que soit sa forme, il permet de passer des temps conviviaux.

**FRANCE RELANCE /** Dans le cadre du dispositif France Relance, des appels à projets à l'échelle départementale sont actuellement lancés. D'ici la fin juillet, ils permettront à des centaines d'initiatives locales de jardins partagés d'émerger partout en France et de verdifier les centres-villes.

## Des appels à projets "jardins partagés" jusqu'au 30 juillet

Désireux de soutenir les nouvelles attentes des Français en faveur d'une alimentation locale, saine et accessible à tous, l'État a décidé via son dispositif France Relance de consacrer 30 millions d'euros (30 M€) au développement de l'agriculture urbaine et des jardins partagés. Le volet « Agriculture urbaine » est piloté par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru). Il comporte une enveloppe de 13 M€ destinés à abonder l'opération « Quartiers fertiles » soutenant des projets d'agriculture urbaine dans des quartiers en plein renouvellement. Le volet « Jardins partagés » est quant à lui doté d'une enveloppe globale de 17 M€ dont un peu plus de 2 M€ sont fléchés en direction de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il vise à accompagner des projets existant ou nouveaux dans des communes de plus de 3 000 habitants avec l'objectif d'augmenter l'accès à ces espaces pour le plus grand nombre.

### 67 projets déjà déposés en Auvergne-Rhône-Alpes

Ce volet « Jardins partagés » est décliné dans chaque département sous forme d'appels à projets qui s'adressent aux collectivités territoriales, aux associations et aux bailleurs sociaux. Pour les collectivités territoriales, l'accompagnement financier est limité à maximum 50 % du coût total contre 80 % pour les associations et bailleurs sociaux. « Il permet de financer des dépenses d'investissement en matériels comme l'outillage et les cabanes des



Guillaume Rousset, directeur adjoint à la Draaf Auvergne-Rhône-Alpes.

jardins ainsi que des prestations annexes aux projets comme l'ingénierie ou la formation des usagers », explique Guillaume Rousset, directeur adjoint de la Draaf Auvergne-Rhône-Alpes, qui pilote le dispositif. Démarré en février dernier, le dépôt des candidatures se décline en trois sessions dont la troisième et dernière s'achèvera le 30 juillet prochain. En Auvergne-Rhône-Alpes, le choix a été fait d'harmoniser le cahier des charges ce qui permet une sélection plus équitable sur l'ensemble des départements. « C'est un peu la logique du premier arrivé premier servi qui prédomine mais il y a évidemment une appréciation territoriale de l'intérêt du projet pour la commune. Chaque département a mis en place un comité pour évaluer la pertinence des dossiers », détaille Guillaume Rousset.

### Des différences marquées entre les départements

Dans le détail, des départements comme le Rhône disposent d'une enveloppe de 500 000 euros quand le Cantal ou la Haute-Loire ne touchent par exemple que 50 000 euros. « Ces écarts s'expliquent essen-

tiellement par le fait que certains départements dans notre région sont beaucoup plus urbanisés que d'autres et sont donc davantage la cible de ce dispositif. Cela se traduit dans les faits : aujourd'hui, 67 dossiers ont été déposés en Auvergne-Rhône-Alpes dont 20 projets rien que dans le Rhône contre par exemple un seul projet en Ardèche », confirme Cécile Philibert, cheffe du pôle politique publique de l'alimentation à la Draaf Auvergne-Rhône-Alpes.

Et de citer le projet du groupe scolaire Michel Servet dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon qui comprendra un aménagement de la cour et du toit pour permettre à terme aux enfants de consommer directement sur place des fruits et légumes de saison. « L'objectif premier est lié à la politique alimentaire : il faut que les populations se réintéressent aux fruits et aux légumes, à la manière dont ils sont produits et comment on peut les intégrer dans notre régime alimentaire. Le deuxième objectif, c'est le côté pédagogique et social, l'accès à tous dans une logique inter-générationnelle », ajoute Guillaume Rousset. Si quelques projets ont déjà retenu l'attention des comités départementaux, la sélection finale est programmée le 15 septembre prochain. ■

Pierre Garcia

### V.I.E / Le jardin à vocation éducative et thérapeutique



Le jardin V.I.E, basé à La Chapelle-sous-Aubenas en Ardèche, est adapté pour accueillir des personnes en situation de handicap.

La Chapelle-sous-Aubenas (Ardèche), l'association Vivre les initiatives ensemble (V.I.E) propose depuis 2009 des ateliers de jardinage thérapeutique à destination des résidents d'Ehpad ou de personnes à mobilité réduite. « Le jardin de 2 000 m<sup>2</sup> est adapté avec un réseau de bacs de culture surélevés reliés par des passerelles de circulation pour les personnes en fauteuil roulant », explique Nicolas Husson, coordinateur des projets. Par ce biais, l'équipe bénévole, accompagnée de deux salariés, propose de l'hortithérapie, une thérapie physique et psychique par la nature qui permet notamment la stimulation des sens, la socialisation, l'orientation spatio-temporelle, etc. « De plus en plus d'initiatives comme la nôtre voient le jour en France pour utiliser le jardin comme support thérapeutique pour des personnes en difficulté. » Outre l'organisation de ces ateliers à visée thérapeutique, l'association aménage des jardins adaptés directement dans les établissements spécialisés (foyers de vie pour personnes handicapées, instituts médico-éducatifs, Ehpad), pour permettre aux résidents d'avoir leurs propres jardins sur place. D'autre part, le jardin de V.I.E a une vocation pédagogique, grâce à un ensemble d'aménagements spécifiques pour préserver la biodiversité : mare, hôtel à insectes, récupération des eaux de pluie, plantes mellifères, etc. Depuis 2012, l'association a ajouté un volet axé sur l'éducation à l'environnement et sur le développement durable, à destination du jeune public : crèches, écoles, centres de loisirs. « Nous créons des jardins pédagogiques dans les écoles qui nous servent ensuite de supports pour animer des ateliers autour de la biodiversité, du jardinage naturel, de la connaissance des insectes et du sol, etc. », poursuit Nicolas Husson. L'association V.I.E peut également apporter aux communes, associations, porteurs de projet du Sud Ardèche, une méthodologie d'accompagnement pour des créations de jardins partagés. La rentrée prochaine sera aussi l'occasion de voir de nouveaux projets éclorent : mise en culture de plantes à tisane dans un Ehpad pour pouvoir proposer un bar à tisanes, création d'un atelier autour de l'éveil sensoriel, parcours autour de l'alimentation durable et des techniques de jardinage naturel, etc. ■

Amandine Priolet